

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 08 AVRIL 2024
à 20h30 à la salle du conseil de LACROST

Sous la présidence de : Gérard THIELLAND, Maire
Secrétaire de séance : Daniel GALLUCHOT
Date de la convocation : 03 avril 2024

Présents : Gérard THIELLAND, Delphine VOIR, Valérie JOLY, Arnaud PETITET, Daniel GALLUCHOT, Maryse LECUELLE, Christine VIALAY, Jérôme HENRY, Gérard RONSAT-FICHET, Céline DUFOSSE, Nelly VAILLANT dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Excusés : Hamit KILIC, Marie-Claude GONTHIER, Ludovic KIELBASA

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024**
- 2. Affectation des résultats annule et remplace celle du 11 mars 2024**
- 3. Vote des taxes locales**
- 4. Vote du budget primitif 2024 du budget assainissement**
- 5. Vote du budget primitif 2024 du budget principal**
- 6. Vote des subventions 2024 aux associations**
- 7. Compte-rendu du conseil d'école du 19 mars 2024**
- 8. Compte-rendu du SIERL du 21 mars 2024**
- 9. Compte-rendu de la police de l'eau sur la conformité des performances du système de collecte et de la station d'épuration**

Le conseil :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2024

→ **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 11 mars 2024.

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 11 MARS 2024 :

→ **AFFECTE** les résultats du compte administratif 2023 du **budget principal soit 270 346.99 €** au budget primitif 2024 comme suit :

Restes à réaliser en dépenses : 131 800.15 €

Restes à réaliser en recettes : 60 999.00 €

Solde reste à réaliser : - 70 801.15 €

145 313.94 € en investissement au compte 1068.

125 033.05 € en fonctionnement au compte 002.

Investissement déficit 2023 = 79 820.58 € reste en dépenses d'investissement au compte 001 au BP 2024.

3. VOTE DES TAXES LOCALES :

→ Vu les articles **1379, 1407 et suivants**, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions ;

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année **2024** comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 15.64 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.77 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.11 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

→ **VOTE** le budget primitif assainissement 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de d'exploitation : 92 730 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 141 910 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL :

→ **VOTE** le budget primitif principal 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de d'exploitation : 659 384.05 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 421 015.11 €

6. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :

→ **VOTE** comme suit les différentes subventions 2024 : Lyre agricole 1200 €, Comité des fêtes : 110 €, Société de chasse : 150 €, Les Baladins du Tournugeois : 300 €, Lacrost patrimoine : 200 €, Don du sang : 100 €.

7. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 MARS 2024 :

→ **ENTEND** le compte rendu du conseil d'école du 19 mars 2024.

8. COMPTE-RENDU DU SIERL DU 21 MARS 2024 :

→ **ENTEND** le compte-rendu du S.I.E.R.L du 21 mars 2024.

9. COMPTE-RENDU DE LA POLICE DE L'EAU SUR LA CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DU SYSTEME DE COLLECTE ET DE LA STATION D'ÉPURATION :

→ **ENTEND** le compte-rendu de la police de l'eau sur la conformité des performances du système de collecte et de la station d'épuration.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard THIELLAND